

LE RÉPUBLICAIN

Le N° 5 Cent



DU RHONE
JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

Le N° 5 Cent

INSERTIONS-ANNONCES

Chronique locale..... 1 fr. 50
Reclames..... 1 fr. 50
Annonces anglaises..... 1 fr. 50
Les annonces sont reçues à l'agence de publicité V. Fournier
14, rue Confort, à Lyon

L. BARTHENS

Directeur politique et rédacteur en chef

ADMINISTRATION, REDACTION ET BUREAU DE VENTE:
LYON. — 18, Quai de l'Hôpital, 18, — LYON

ABONNEMENTS

Trois mois Six mois
Lyon et départements limitrophes..... 5 fr. 10 fr.
Autres départements..... 6 fr. 12 fr.
Etranger et Union postale..... 8 fr. 15 fr.
Pour tout ce qui concerne l'administration, s'adr. à M. l'administrateur,
Quai de l'Hôpital

BOURSE DE PARIS

Du 19 novembre 1881

100 francs.....	86 17	Crédit mobilier.....	732
100 amortissable.....	86 70	Crédit Lyonnais.....	870
100 nouveau.....	85 85	Mobilier espagnol.....	880
100 français.....	116 90	Union générale.....	2240
100 5/0.....	89 60	Foncière lyonnaise.....	2240
100 6/0.....	116 90	Autrichienne.....	695
100 5/0.....	13 70	Lombards.....	311
100 6/0.....	13 70	Sarragossa.....	557
100 5/0.....	13 70	Nord-Espagne.....	682
100 6/0.....	13 70	Transatlantique.....	557
100 5/0.....	13 70	Suez.....	2522
100 6/0.....	13 70	Consolidés à Londres 100/116	100/116
100 5/0.....	13 70	Panama.....	100/116
100 6/0.....	13 70	Autrichienne 100/116	100/116

D'après les termes de la proposition, 30,000 rosettes aux couleurs nationales, pourraient être distribuées.

SÉNAT

LA SÉANCE

Séance du samedi 19 novembre 1881

PRÉSIDENCE DE M. LÉON SAY

La séance est ouverte à 2 heures.
L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la précédente séance, qui est adopté sans observations.

ELECTION D'UN SÉNATEUR INAMOVIBLE

L'ordre du jour appelle le scrutin pour l'élection d'un sénateur inamovible en remplacement de M. Fourcand, décédé. Il est procédé au tirage au sort des scrutateurs.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre des votants.....	250
Suffrages exprimés.....	245
Bulletins blancs.....	5
Majorité absolue.....	123
Ont obtenu :	
MM. de Voisins-Lavernière.....	124
Hérol.....	117
Divers.....	4

M. de Voisins-Lavernière est élu sénateur inamovible.

PROPOSITION BATBIE

L'ordre du jour appelle la première délibération sur la proposition Batbie, relative aux enfants nés en France de pères étrangers et naturalisés après leur naissance.

Le Sénat décide qu'il passera à une deuxième délibération.

La séance est levée à 3 h. 45.

Mardi prochain, séance publique à 2 heures.

APRÈS LA SÉANCE

L'ÉCHEC DE M. HÉROLD

L'échec si imprévu de M. Hérol cause dans le monde parlementaire une très grande surprise. On l'attribue à l'absence d'un certain nombre de sénateurs républicains et aussi à quelques déflections.

CHAMBRE

LA SÉANCE

Séance du samedi 19 novembre 1881

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

La séance est ouverte à 3 heures.
L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la précédente séance.

INCIDENT SUR L'ÉLECTION DE M. DE SOUBEYRAN

M. le président, après avoir informé la Chambre de la démission de M. Lemonnier, expose qu'une difficulté est survenue au sujet de l'enquête parlementaire sur laquelle s'est prononcée la Chambre, relativement à l'élection de M. de Soubeyran.

Les chiffres annoncés pendant la séance donnent l'enquête comme ayant été repoussée, mais ce ré-

sultat provient d'une erreur. Le chiffre des votes pour a été porté à la colonne contre, et réciproquement, donc la demande d'enquête a été accueillie par la Chambre.

Mais la Chambre a ensuite voté pour l'admission de M. de Soubeyran, or, comme ce fait est sans précédent, le bureau soumet à la Chambre la question de savoir si le vote doit être considéré comme acquis.

M. Talandier demande si M. de Soubeyran accepte la situation ; pour lui il est d'avis que le scrutin doit être annulé.

M. le président rappelle à l'orateur que toute interpellation de collègue à collègue est interdite. M. de Soubeyran n'a pas à se prononcer sur les votes de la Chambre.

M. Clémenceau pense que le vote doit demeurer acquis ; il faut seulement rectifier les chiffres et déclarer que l'enquête a été prononcée.

M. Andrieux dit que puisqu'un second vote a validé l'élection, il n'y a plus à revenir sur cette décision.

M. Bouchet dit que les votes des Chambres ne doivent pas être remis à la disposition du bureau ; la volonté de la Chambre doit pouvoir toujours se dégager.

M. de Douville-Maillefeu dit qu'il serait dangereux que la Chambre put revenir sur ses décisions.

Si une erreur s'est produite sur le premier vote, il n'y a pas eu erreur sur le second, donc M. de Soubeyran doit être admis.

M. Clémenceau maintient que l'enquête a été votée par la majorité de la Chambre ; si les secrétaires ont commis une erreur, la volonté de la Chambre doit cependant suivre son cours.

Il y a eu un second vote, mais il tombe nécessairement devant le premier.

M. Jolibois insiste sur le danger qu'il y a à revenir sur un vote proclamé, un précédent déplorable serait créé.

Il faut remarquer que le second vote constitue une contre-épreuve et aussi que le demande de scrutin n'avait pas réuni le nombre de signatures exigées par le règlement.

Si l'invalidation avait été prononcée, M. de Soubeyran aurait-il eu le droit de demander qu'on revint sur cette décision.

Lorsque le chef du jury prononce une déclaration qui n'est pas conforme à la décision du jury, le verdict est acquis pour ou contre l'accusé.

La souveraineté nationale ne peut pas se tromper et n'a pas d'autre organe que le président.

M. Talandier retire sa proposition et déclare se rallier à celle de M. Clémenceau.

ANNULLATION DU VOTE

La proposition Clémenceau est mise aux voix et adoptée.

En conséquence, le vote est rectifié et l'enquête aura lieu.

Le second vote prononçant l'admission est annulé.

La Chambre adopte les projets de loi relatifs à des impositions extraordinaires dans les départements du Nord et de l'Ardèche, et une surtaxe d'octroi pour Charleville.

VERIFICATION DES POUVOIRS

L'ordre du jour appelle la discussion de l'élection de M. de Lanjuinais.

Le rapport conclut à une enquête parlementaire pour cause de corruption et d'intimidation et appui du clergé.

M. de Lanjuinais défend son élection.

M. Maigret, rapporteur soutient les conclusions du rapport et signale particulièrement l'intervention

du clergé, des distributions d'argent et des violences de tout genre.

Les moyens employés expliquent la majorité obtenue et la vicie.

En présence de pareils faits, la commission demande l'enquête.

M. de Lanjuinais répond que la décision du bureau a été prise à deux voix de majorité seulement.

Les protestations contre son élection sont des recueils de racontars et l'intervention du clergé est restée à l'état d'hypothèse. Il termine en demandant sa validation.

Les conclusions du bureau tendant à une enquête sont mises aux voix.

Elles sont adoptées par 291 voix contre 181, sur 472 votants.

M. Galpin dépose un rapport sur l'élection de M. Boscher-Delangle et conclut à l'invalidation.

M. Lorois demande le renvoi de la discussion à jeudi. Adopté.

M. Labuze dépose un rapport sur l'élection de M. de Kergolay. Le rapport conclut à la validation. Adopté.

M. Bouthier, de Rochefort, présente un rapport sur l'élection de M. Malartre et conclut à la validation. Adopté.

PROPOSITIONS DIVERSES

M. Guyot dépose une proposition de loi relative à la caisse des retraites pour la vieillesse et une proposition de loi relative à l'emploi des boissons.

M. Guichard dépose une proposition de loi portant modification des articles 1, 2 et 37 de la loi sur le recrutement.

L'urgence est déclarée.

M. Farcy dépose une proposition de loi relative aux récompenses pour les citoyens victimes de leur dévouement.

L'urgence est déclarée.

La séance est levée à 5 h. 25.

Lundi prochain, séance publique à 3 h.

LES JOURNAUX DU SOIR

Paris, 19 novembre.

Le Temps estime que la délibération prise par la gauche sénatoriale est de nature à empêcher un conflit entre la Chambre et le Sénat sur la question de la révision de la Constitution.

La France et le National déclarent qu'il faut agir et non parler. L'interpellation, disent-ils, est tout à fait inutile, et le cabinet a besoin de préparer ses travaux.

Le Télégraphe est d'avis que la prorogation ne doit pas être prononcée avant que les importantes questions qui sont pendantes soient résolues. Il faut, dit-il, attendre jusqu'après la solution des questions commerciales attendues.

Le Paris juge sévèrement l'attitude des ambassadeurs qui viennent de donner ou qui vont donner leur démission.

« Si, dit-il, ce sont des serviteurs désintéressés, ils doivent rester ; si ce sont, au contraire, des serviteurs exigeants et méfiants, il faut qu'ils partent. »

EN AFRIQUE

NOUVELLES DE TUNISIE

Tunis, 18 novembre. — Des cavaliers du goum viennent d'amener au général Japy

entrevue qui commençait ne serait pas la dernière...

Elle ne se trompait pas. Bientôt elle découvrit que la duchesse et Georges s'entendaient pour se rencontrer chez elle à son insu.

Mais elle était bien trop habile pour paraître s'apercevoir de rien... Elle était tranquille à cette heure, elle était récompensée de ses peines, elle n'avait plus qu'à attendre.

Que fallait-il, désormais, pour amener la catastrophe si patiemment préparée ? Un hasard, une occasion, un rien, l'imperceptible vibration qui détache l'avalanche et la précipite sur la vallée.

L'occasion ne faillit pas.

XV

Le mois de septembre était venu, et bien que le temps fût détestable, le jeune duc de Champdoce, accompagné de son fidèle Jean, était allé s'établir à Maisons, où se trouvait son écurie de courses.

Son prétexte était qu'il tenait à surveiller en personne l'entraînement de six ou huit chevaux engagés pour les courses d'automne, et dont un, qui lui coûtait 30,000 francs, avait quelques chances de gagner un grand prix.

La vérité est qu'ayant eu une discussion avec Mme de Mussidan, il voulait essayer de la réduire par l'absence, ayant ouï dire au cercle que l'absence est une réille au vent qui attise les incendies et éteint les flammes légers.

Il y avait deux jours déjà que Norbert était à Maisons, et il s'inquiétait de n'avoir pas de nouvelles de Mme de Mussidan, quand un soir, comme il surveillait le dernier repas de ses chevaux, on le prévint qu'un homme était à la porte des écuries, qui demandait à lui parler.

Il s'y rendit et trouva un pauvre vieux, bien connu dans le pays, qui vivait moitié d'aumônes, moitié du prix de quelques commissions.

FEUILLETON DU RÉPUBLICAIN DU RHONE

LES 120

Esclaves de Paris

PAR ÉMILE GABORIAU

DEUXIÈME PARTIE

LE SECRET DES CHAMPDOCE

Depuis que Mme Diane venait tous les jours à l'hôtel de Champdoce, il la voyait beaucoup moins avant. Quelquefois il s'écoulait des semaines sans qu'il réussît à se trouver seul avec elle une minute.

Elle prenait si exactement et si adroitement ses mesures, que toujours entre elle et lui se dressait une barrière, comme dans ces farces italiennes où l'homme est relative à la création de distinctions honorifiques pour les ouvriers de l'agriculture et de l'industrie, les patrons de pêche et les pêcheurs.

Elle prenait si exactement et si adroitement ses mesures, que toujours entre elle et lui se dressait une barrière, comme dans ces farces italiennes où l'homme est relative à la création de distinctions honorifiques pour les ouvriers de l'agriculture et de l'industrie, les patrons de pêche et les pêcheurs.

Elle prenait si exactement et si adroitement ses mesures, que toujours entre elle et lui se dressait une barrière, comme dans ces farces italiennes où l'homme est relative à la création de distinctions honorifiques pour les ouvriers de l'agriculture et de l'industrie, les patrons de pêche et les pêcheurs.

Elle prenait si exactement et si adroitement ses mesures, que toujours entre elle et lui se dressait une barrière, comme dans ces farces italiennes où l'homme est relative à la création de distinctions honorifiques pour les ouvriers de l'agriculture et de l'industrie, les patrons de pêche et les pêcheurs.

moins dû chercher à le deviner. Il n'y pensa même pas. Toutes ses réflexions, comme de l'huile tombant sur le feu enflammaient encore sa passion, et les déchirements de l'orgueil blessé se piquant aux exaspérations de ses desirs, il se sentait devenir fou.

Si encore il eût pu suivre Mme de Mussidan comme autrefois... Mais dehors aussi elle était gardée, et soit qu'elle se promenait au bois, soit qu'elle se montrât aux courses, toujours quelques cavaliers servants galopèrent à la portière de sa voiture. C'était tantôt M. de Sairmeuse, tantôt M. de Clairin, le plus souvent Georges de Croisenois.

Tous ces messieurs déplaçaient souverainement à Norbert ; mais ce dernier avait surtout le don de l'irriter. Il le jugeait impertinent et fat. En quoi il jugeait on ne peut plus mal.

A vingt-cinq ans qu'il venait d'avoir M. le marquis de Croisenois passait pour un des hommes spirituels de la haute société parisienne. Chose rare, sa réputation était méritée, et il n'était pas méchant. Il pouvait avoir beaucoup de jaloux, il n'avait pas d'ennemis sérieux. On l'estimait et on l'aimait pour la sûreté de ses relations et sa loyauté. Enfin, son caractère avait certains côtés chevaleresques et aventureux qui séduisaient.

Au physique, c'était un homme de taille moyenne, bien pris, très brun, ayant le front ouvert et intelligent, d'admirables cheveux noirs, le regard doux et le sourire légèrement sarcastique.

— Je voudrais savoir, demandait Norbert à madame de Mussidan, quel charme vous trouvez à vous faire suivre de cet impertinent gentilhomme ?

A quoi invariablement elle répondait avec un diabolique sourire :

— Vous êtes trop curieux ! Vous le saurez plus tard.

Plus prudent et mieux avisé, Norbert se fut inquiété du ton de ces réponses. Au lieu de s'emporter

ollement, il se fût appliqué à analyser la conduite de Diane, et il est probable que cette étude l'eût mis sur la trace de la vérité.

Mme de Mussidan poursuivait alors avec une patience infinie et des ménagements merveilleux son œuvre de destruction.

Il ne s'était pas écoulé un seul jour sans qu'il eût été question de Croisenois entre elle et Mme de Champdoce, et elle avait su accoutumer l'esprit de la duchesse à envisager froidement quantité de probabilités, de possibilités même, dont la seule idée quelques mois plus tôt la faisait frémir.

Ce grand point obtenu, Mme Diane jugea que le moment était venu de rapprocher ces deux amants, et qu'une seule rencontre inopinée vaudrait ses plus savantes insinuations.

Un jour donc Mme de Champdoce était allé prendre son amie pour une promenade, on la pria d'attendre au salon quelques minutes. Elle y entra et trouva le marquis de Croisenois.

Un même cri de surprise leur échappa, lorsqu'ils se reconnurent, et ils devinrent extrêmement pâles l'un et l'autre. Même l'émotion de la duchesse fut telle, qu'elle s'affaissa, anéantie, près de la porte.

Georges n'était guère moins agité. Il avait profondément aimé Marie de Puymandour, et n'était pas encore consolé de son mariage.

— J'avais eu foi en vous, balbutia-t-il, d'une voix à peine intelligible, et vous avez oublié...

— Vous ne croyez pas ce que vous dites... répondit la duchesse en se dressant à demi.

Mais, presque aussitôt, elle se laissa retomber, en poursuivant sans se rendre compte de la gravité de ses paroles :

— Mon père commandait... j'ai obéi... j'ai été faible... je n'ai rien oublié...

Accroupie derrière une porte, Mme de Mussidan ne perdait ni un mot ni un geste, et son cœur était inondé d'une détestable joie. Elle se disait qu'une

cinq Arabes de la tribu des Zlass, surpris au moment où ils essayaient de couper la conduite d'eau de Zaghouan.

Vous savez quelle est l'importance de cet aqueduc de Zaghouan, qui fournit à peu près toute l'eau potable nécessaire à la consommation des habitants de Tunis et à l'arrosage des cultures environnantes.

Aussi la surveillance-t-on de très près pour éviter qu'il ne soit de nouveau coupé, comme il y a deux ou trois mois. Il est donc plus que probable qu'il va être fait bonne et prompte justice des cinq Arabes en question.

Tunis, 19 novembre. — Les colonnes des généraux Philibert et d'Aubigny et du colonel Laroque arrivent ce soir sur le territoire des Ouled-Ayar. Il se trouve en ce moment, dans les environs de Si-Abdallah et de Chelaye, environ quatre cents rebelles, auxquels sont joints, mais beaucoup par force, deux mille Arabes des tribus avoisinantes. Une rencontre aura lieu avant trois jours.

Les trois colonnes dont il s'agit convergent, en venant de l'Ouest, du Nord et de l'Est, vers le milieu du quadrilatère : Le Kef, — Tebour-souk, — Zaghouan, Kérout, à l'intérieur duquel leurs mouvements antérieurs ont eu pour effet de rabattre peu à peu les insurgés.

La rencontre dont il est question va donc être décisive. La défaite que ne peuvent manquer d'essuyer les insurgés, contribuera puissamment à pacifier toute cette vaste portion de la Régence.

Nouvelles soumissions

Tunis, 19 novembre. — La tribu des Drids tout entière a fait sa soumission.

Le bruit court qu'Ali-ben-Amer aurait été livré par ses siens au général d'Aubigny.

Combat près de Gabès

Tunis, 19 novembre. — Le général Logerot a livré combat à un parti d'Arabes insurgés sur la route de Gabès. Les Arabes ont été refoulés après avoir essuyé de grandes pertes.

Le renflouement de la « Martinique »

On fait le nécessaire pour renflouer la *Martinique*, paquebot transatlantique dont nous avons annoncé l'échouement au cap Bon. On croit que cette opération s'accomplira sans trop de difficulté. La *Martinique*, fort heureusement, n'a pas d'avarie importante. Plusieurs navires sont partis de Tunis, dans le but de coopérer au sauvetage du bâtiment français. Parmi ces navires, nous prenons plaisir à citer un vaisseau anglais, le *Lancefield*, qui s'est mis courtoisement à la disposition du contre-amiral Conrad.

Les vivres dont la *Martinique* était chargée, et qu'elle transportait à Gabès au moment où l'accident est survenu, sont transbordés sur le *Charles-Quint*. Cette opération terminée, le *Charles-Quint* fera voile aussitôt pour Gabès. Tout porte à croire que ce navire arrivera à destination assez à temps pour que le ravitaillement qu'il apportera puisse être remis à l'heure utile aux troupes de la colonne Logerot, qui entreront à Gabès vers le 4 décembre.

DANS LE SUD ORANAIS

Méchéria, 17 novembre. — Un nouveau convoi, parti à vide pour le Kreider, ramènera un renfort de 200 hommes de la légion étrangère.

Dans quinze jours le chemin de fer arrivera à proximité de Fekarine. Cette rapide exécution de la ligne ferrée et l'extension de notre installation dans le Sud ont causé une surprise aux indigènes qui comprennent maintenant que la région des chotts et des ksours ne sera plus ouverte à leurs incursions.

Malgré les critiques de détail qu'on peut justement formuler contre l'administration, tout le monde est unanime à reconnaître que les opérations longues, pénibles et coûteuses en hommes et en argent, aboutiront cette fois à assurer notre domination dans le pays qui tenait les Hauts-Plateaux sous la menace de continuel mouvements insurrectionnels. Le premier convoi venant à vide est attendu de Sefra.

Un coup de main de Si-Sliman

Alger, 19 novembre. — Le bruit d'un coup de main que tenterait Si-Sliman dans l'Est semble se confirmer.

Un émissaire qui revient des campements de Si-Sliman assure que ce dernier devait se mettre en route vers le 9 courant, avec 800 cavaliers pris parmi les Beni-Guil et les tribus campées autour de lui.

L'autorité militaire recommande partout de redoubler de surveillance et d'empêcher l'éparpillement des campements.

Alger, 19 novembre. — Si-Sliman, avec 300 cavaliers, a poussé une pointe entre le Kreider et Saïda, razziant une fraction des Hamianes, dont il a emmené les femmes, les enfants et les troupeaux.

Des employés du chemin de fer, prévenus à temps, ont pu se réfugier dans la redoute du Kreider.

Le colonel Couston est parti à la poursuite de Si-Sliman.

Informations

Paris, 19 novembre.

Actes officiels

L'Officiel de ce jour publie la nomination de M. Magnin comme gouverneur de la Banque de France. L'amiral Garnault est nommé vice-président du conseil de l'amirauté.

M. Pradhomme est nommé chef de cabinet du ministre de la guerre.

MM. Delaunay, Dufresne, Perrier, sont nommés directeurs de l'infanterie, de la cavalerie et des services administratifs au ministère de la guerre.

M. Tramond est nommé sous-directeur de l'infanterie.

M. Tréteau est nommé secrétaire général du ministère des beaux-arts.

Un décret autorise la transformation de la Société anonyme de la rue Impériale de Lyon.

La préfecture de police

Il n'y a toujours rien de certain relativement au futur titulaire de la préfecture de police.

L'ambassade de Saint-Petersbourg

Il est question de nommer le général de Courcy, qui commande actuellement le 6^e corps d'armée, ambassadeur de la République française en Russie en remplacement du général Chapuy.

Celui-ci serait appelé au commandement d'un corps d'armée.

Les tarifs des chemins de fer

Une note publiée par l'Agence Havas affirme qu'il n'est nullement question du rachat des chemins de fer, mais seulement d'une forte réduction des tarifs.

Au ministère de la marine

Le commandant Gougard, ministre de la marine, a eu aujourd'hui un long entretien avec M. Manoury, député d'Eure-et-Loir.

Le Lion de Perse

Nazar-Agha, ambassadeur persan à Paris, a remis aujourd'hui au président de la République les insignes en diamants de l'ordre du Lion de Perse.

Conseil supérieur de l'Algérie

M. Bourlier, président du conseil de l'Algérie, a déclaré qu'il suspendrait les séances du conseil, si le gouverneur de l'Algérie n'était pas nommé lundi prochain au plus tard.

Un nouveau meeting

Les comités révolutionnaires parisiens organisent pour demain dimanche une grande réunion dans laquelle ils doivent faire voter un blâme contre les députés de Paris qui ont voté l'ordre du jour Gambetta.

Placards séditieux

Des placards révolutionnaires ont été arrachés par la police, à Marseille. Ces placards contenaient des menaces contre M. Gambetta et excitaient le peuple à employer les moyens adoptés par les nihilistes russes contre leurs oppresseurs.

Un descendant de Danton

L'Express, qui a ouvert, comme on sait, une souscription pour l'érection d'une statue à Danton, a reçu la curieuse lettre suivante :

Feicha (Bosnie), 5 novembre 1881.

Monsieur le rédacteur de l'Express, C'est avec joie que j'apprends par la voie de la presse qu'un monument va être élevé à mon arrière grand-père.

Permettez-moi, monsieur le rédacteur, de souscrire au monument projeté pour la somme de 5 florins, que je vous adresse ci-joints.

Recevez, monsieur le rédacteur, l'assurance de mon dévouement.

Aloys-Emile DANTON, Sous-officier dans les services administratifs de l'armée impériale et royale, à Feicha (Bosnie).

BOURSE DU BOULEVARD

PARIS. — Vendredi 18 novembre 1881		
3 0/0.....	86 12	Egypte..... 365 »
3 0/0 nouveau.....	85 77	Austro-hongrois..... » »
5 0/0.....	116 47	Panama..... 508 75
Italie.....	89 80	Lombards..... 321 87
Turc.....	13 32	Tunis..... » »
Extérieure.....	27 41/8	Alpine..... 290 »
Intérieure.....	» »	Banque Hongrois..... » »
Grand Téléphone.....	» »	Laenderhanek..... 1217 »
Chemins Turcs.....	» »	» nouv..... » »
Banque Ottomane.....	784 37	Suez..... 2580 »
Union.....	292 »	Rio..... 705 »
Crédit de France.....	920 »	Ottoman..... 54 »

UNE LETTRE DE M. A. LE FAURE

M. Amédée Le Faure, député de la Creuse et ancien rapporteur du budget du ministère de la guerre, adresse au *Télégraphe* une lettre dont nous extrayons les passages suivants :

M. Blandin est un esprit droit, ferme, d'une netteté remarquable ; depuis quatre ans, il est rapporteur du compte de liquidation, et, dans ces fonctions, il a fait preuve de qualités vraiment exceptionnelles, qu'il est particulièrement de mon devoir de signaler.

Je ne connais pas le général Camponen ; mais mon opinion est que l'on n'aurait pu véritablement faire, pour le poste de sous-secrétaire d'Etat de la guerre, un choix meilleur.

La nomination de M. de Miribel comme chef de l'état-major général, relève encore singulièrement la signification du choix de M. Blandin.

Le général de Miribel représentera, en effet, l'élément d'activité, de marche en avant, de progrès, tandis qu'avec son talent froid, mûri, avec sa connaissance des règles parlementaires en matière de finances, M. Blandin pourra à merveille soutenir et contrôler l'œuvre du chef d'état-major.

En résumé, j'estime que, dans les circonstances actuelles, il était impossible d'adopter une solution plus rationnelle et mieux équilibrée.

M. Le Faure, dont l'état de santé inspirait depuis quelques jours de vives inquiétudes à ses nombreux amis, termine sa lettre en disant : « Il n'y a plus l'ombre de danger ; ce n'est plus qu'une affaire de souffrances et de soins. »

CHEZ VICTOR HUGO

Ainsi que nous l'avions annoncé, les cinq délégués du groupe de « l'autonomie communale », MM. Maillard, Boué, Catiaux, de Bouteiller et Mesureur, se sont rendus chez Victor Hugo pour lui offrir la candidature de délégué sénatorial.

M. Maillard a porté la parole au nom de ses collègues. Après avoir brièvement rappelé le programme arrêté par l'extrême gauche municipale, il a dit que le groupe serait heureux de pouvoir porter ses voix

sur Victor Hugo et qu'il espérait que rien n'empêcherait l'éminent sénateur d'accepter le mandat qui lui était offert.

« En effet, a répondu Victor Hugo, je ne vois rien qui puisse nous séparer. A mes yeux, le système des deux Chambres ou de la Chambre unique ne constitue pas une question de principes. Mais si j'avais une République à organiser, je la voudrais une avec une Chambre unique. »

Cette déclaration rendait toute autre explication superflue, puisque l'envoi de délégués auprès de Victor Hugo avait simplement pour but de savoir si l'illustre citoyen était partisan du fonctionnement parallèle de deux Assemblées, et les conseillers municipaux se sont retirés après quelques instants de conversation avec leur hôte.

Il y avait réception ce soir là, dans le petit hôtel de l'avenue d'Eylau.

Victor Hugo paraissait en excellente santé. La voix est un peu faible, mais la pensée a conservé toute sa vigueur et la parole toute sa netteté.

Le résultat de cet incident, est que Victor Hugo aura les voix de l'extrême-gauche municipale, lors du scrutin pour la nomination du délégué sénatorial.

ÉTRANGER

Allemagne

La marine allemande

Berlin, 19 novembre. — La marine militaire allemande compte aujourd'hui sept frégates cuirassées, cinq corvettes cuirassées, douze corvettes blindées, dix corvettes ordinaires, quatre canonnières cinq chaloupes-canonnières, quatorze canonnières cuirassées, quatre chaloupes-torpilles, onze avisos, deux vapeurs de transport, onze pour l'instruction, onze pour le service des ports militaires et huit bateaux-pilotes.

Le nombre des officiers de la marine militaire est de 394, y compris ceux à la suite dont 15 pour l'état-major amiral et 15 pour l'état-major de marine.

La marine compte, en outre, 30 officiers du bataillon de mer, 27 officiers appartenant au corps des officiers mineurs, 63 médecins, 34 mécaniciens, 2 ingénieurs conducteurs de bateaux-torpilles, et 41 officiers d'administration.

A ces effectifs il y a lieu d'ajouter cent aspirants et 9 aumôniers, dont 3 sont en mer.

Résultat complet des élections

Voici, d'après le *Tagblatt*, de Berlin le résultat total et définitif des élections du Parlement allemand :

Ultramontains, 93 au lieu de 102 ; progressistes, 53 au lieu de 69 ; libéraux nationaux, 46 au lieu de 62 ; sécessionnistes, 45 au lieu de 23 ; conservateurs libéraux (parti de l'Empire), 28 au lieu de 40 ; Polonais, 16 au lieu de 14 ; protestantistes, 15 au lieu de 13 ; socialistes, 13 au lieu de 8 ; libanoviens (guelles), 8 au lieu de 10 ; démocrates, 8 au lieu de 3 ; libéraux, n'appartenant à aucun groupe déterminé, 4 au lieu de 23 ; Danois, 2 au lieu de 1 ; ne faisant partie d'aucun groupe, 1. Total : 397.

Le président du Parlement

Berlin, 19 novembre. — M. Levetzon, conservateur, a été élu président du Parlement allemand par 193 voix contre 148 données à M. Stauffenberg, libéral.

Angleterre

Personnages attendus

Londres, 19 novembre. — On attend ici, dans un jour ou deux, l'arrivée de M. Hayes, l'ancien président des Etats-Unis, accompagné de Mme Hayes. Après un très court séjour dans la capitale britannique, les deux illustres voyageurs se rendront à Paris. Ils vont passer les mois d'hiver dans le Midi de la France et reviendront à Londres au printemps.

Une autre visite, souveraine celle-ci, est annoncée pour le printemps ; c'est celle de Cetéwayo, le roi des Zoulous. Le gouvernement a consenti à le relâcher. Il a quitté sa prison du Cap et se trouve chez son ami l'évêque Colenso, prélat de Natal.

Turquie

Nouvelles diverses

Constantinople, 19 novembre. — Ahmet-Rassim, le nouveau gouverneur de la Tripolitaine, est parti hier.

Officiel. — Les pèlerins revenant de la Mecque subirent une première quarantaine de quinze jours à Elvedj, une seconde de dix jours à Touz, une troisième de dix jours entre Beyrouth et Smyrne.

Une note de la Porte, remise aujourd'hui au ministre de Grèce, le prie d'ordonner la fermeture, dans un délai de trois jours, des bureaux postaux helléniques établis en Turquie, afin d'épargner à la Porte la pénible nécessité de recourir aux moyens coercitifs employés par les autorités grecques pour la fermeture du bureau postal ottoman de Larisse.

DÉPARTEMENTS

SERVICE SPÉCIAL DU « RÉPUBLICAIN DU RHONE »

LOIRE

Nos tramways à vapeur

Saint-Etienne, 19 novembre. — On a procédé aujourd'hui au nettoyage de la voie dans tout le parcours de la ville, en vue de nouveaux essais, qui doivent avoir lieu cette nuit.

Cette partie de la ligne étant établie sur un sol dont la résistance n'est pas uniforme en raison des canalisations de toutes sortes, qui le coupent en tous sens, il s'agit de l'éprouver afin de pouvoir remédier aux dépressions qui viendront à se produire.

Nomination

Un arrêté de M. le sous-secrétaire d'Etat aux finances, en date du 14 novembre courant, nomme M. Rouille à l'emploi de receveur contrôleur de l'enregistrement à Saint-Etienne, en remplacement de M. Chenevier qui reçoit une autre destination.

Nécrologie

Nous apprenons la mort du citoyen Jacques-Honoré Gay, qui fut prosaïque au 2 décembre et déporté à Lambessa où il resta cinq ans.

Tout récemment la commission *ad hoc* a reconnu la validité de ses droits à l'indemnité qui va être allouée aux victimes du coup d'Etat.

L'enterrement du citoyen Gay sera purement civil et aura lieu demain dimanche, 20 courant, à 3 h. du soir.

On se réunira rue de la Chauv, maison Rey.

Cours municipaux

M. le maire de Saint-Etienne donne avis qu'à partir du lundi 21 novembre courant, aura lieu la réouverture des cours publics et gratuits de physique et de chimie à l'usage des garçons.

Ces cours auront lieu dans les locaux et aux jours et heures ci-après indiqués :

Physique : Professeur, M. Mayençon, les mardi et samedi, à 7 heures 1/2 du soir, au Lycée (entrée rue Saint-Denis).

Chimie : Professeur, M. Rousset, les lundi et vendredi, à 7 heures 1/2 du soir, à l'Hôtel de Ville, salle du rez-de-chaussée (côté sud-est).

Incendie à la Croix-Rouge

Grenoble, 19 novembre. — La nuit dernière, vers minuit, un incendie s'est déclaré dans un corps de bâtiment, situé à la Croix-Rouge, sur le territoire de la commune de Saint-Martin-d'Hères et appartenant à M. Rochas, charbon et conseiller municipal de cette commune.

Le feu a pris naissance dans un hangar, situé au derrière de la maison d'habitation et servant de atelier de charbon.

Le feu alimenté par un approvisionnement de bois assez considérable qui se trouvait sous ce hangar, n'a pas tardé à envahir le bâtiment tout entier.

Les premières personnes arrivées sur le théâtre de l'incendie pénétrèrent dans la maison, et après avoir réveillé les propriétaires, s'occupèrent de ménager le mobilier qui a été en partie sauvé.

Les pompes de la commune de Saint-Martin-d'Hères, celle du 4^e régiment du génie, et quatre pompes de la ville de Grenoble, sous les ordres de MM. le commandant Ricoud et des capitaines Biron et Montmayeur, avaient été amenées sur le théâtre de l'incendie où se trouvaient des détachements de génie et du 52^e de ligne qui avec le concours de la population ont formés la chaîne.

Le service d'ordre était fait par un détachement de gendarmerie, commandé par le capitaine Pluc et les sergents de ville à la tête desquels se trouvaient MM. Hivert, commissaire central, et Racine, commissaire du premier arrondissement.

A 4 heures du matin on était maître du feu et tout danger avait cessé.

Parmi les personnes que nous avons remarquées sur les lieux du sinistre, nous citons MM. les députés Thomas et Martinais, MM. Deniau, capitaine de place, Giroud, secrétaire général de la mairie, etc., etc.

On évalue à 10 ou 12,000 fr. le montant des pertes. Elles sont couvertes par des assurances.

Fête de bienfaisance

A l'occasion de la Sainte Cécile, les musiciens de la troupe de l'Ancêtre, dirigée par M. Godel, propriétaire, organisent un bal au bénéfice de la Société patronage des jeunes apprentis qui aura lieu mardi prochain, 22 novembre.

Nous souhaitons à cette fête le succès le plus complet en félicitant les musiciens de M. Godel de leur bonne inspiration.

Sou des écoles laïques

Le 23 décembre prochain un concert-spectacle sera donné au bénéfice de la Société du Sou des écoles laïques de notre ville.

Cette fête démocratique, à laquelle la Fanfare de l'Echo de la Tronche et l'Orphéon de Grenoble, ont promis leur concours, aura lieu au théâtre, gracieusement mis à la disposition des organisateurs par le directeur, M. Bressolles.

Mort accidentelle

Villard-de-Lans, 19 novembre. — Mercredi dernier, dans l'après-midi, MM. Raymond, Achard, Preard et Vallier, revenant de la commune de Chanchanches, ramenant avec eux deux chargements de vin.

Arrivé au bord d'un précipice au lieu dit : « Les Gorges des Jarrands », M. Raymond, qui se trouvait sur la première voiture, sauta à terre pour faire obliquer ses chevaux sur la route.

Mais, n'ayant pu maîtriser son élan, il roula dans le ravin d'une profondeur de 25 mètres environ. Ses compagnons de route accoururent à son secours, mais hélas ! le malheureux Raymond ne donnait plus signe de vie.

Il gisait sans vie au fond du ravin, portant au front une large blessure d'où le sang s'échappait abondamment.

M. le docteur Clet, appelé pour procéder aux constatations médico-légales, a déclaré que dans sa chute, Raymond s'était ouvert le crâne et que la mort avait dû être instantanée.

Cette triste mort a causé une profonde émotion dans la commune du Villard-de-Lans.

Raymond y jouissait de l'estime et de la considération de tous.

C'était un jeune homme de 26 ans sur le point de se marier et à la tête d'un commerce important.

Incendie

Roybon. — Un incendie dont la cause est accidentelle s'est déclaré, dans la nuit du 15 au 16 novembre, au hameau de la Verne, et a détruit un bâtiment formant deux maisons d'habitation, grange et écurie, appartenant à MM. Auguste Martin et Louis Ferlin, cultivateurs.

Les pertes, évaluées à 9,000 fr., sont couvertes par des assurances.

Le timbre des effets de commerce

Jusqu'à présent, le droit de timbre des effets de commerce et non négociables n'a été gradué de cent francs en cent francs que pour les effets au-dessous de mille francs, c'est-à-dire que un effet de 1,200 francs devait être écrit sur un papier timbré de 2,000 francs. Si le négociant voulait économiser cette différence, il lui fallait faire deux effets, l'un de 1,000 francs sur un papier de mille et l'autre de 200 francs sur un timbre égal.

Les commerçants se trouvaient donc en présence de deux alternatives : payer le timbre pour 2,000 francs ou bien faire deux valeurs et par conséquent double écriture.

A partir du 1^{er} janvier prochain, en exécution de la loi du 26 juillet 1881, le fractionnement de 1,000 francs sera applicable aux effets supérieurs à 1,000 francs.

Pour acquitter le droit exigible sur les fractions nouvellement établies, le public devra se servir exclusivement de timbres mobiles proportionnels au timbre en usage.

Il pourra en être employé un ou plusieurs pour chaque effet.

Le timbre ou les timbres mobiles seront apposés avant tout usage.

Chaque timbre mobile est oblitéré au moment même de son apposition :

Par le souscripteur, pour les effets créés en France ;

Par le signataire de l'acceptation de l'aval, l'endossement, ou de l'acquit, pour les effets venant de l'étranger ou des colonies ;

Par le premier endosseur, pour les warrants.

L'oblitération consiste dans l'inscription à l'encre noire nouvelle et à la place réservée à cet usage des timbres mobiles.

Les sociétés, compagnies, maisons de banque, etc., peuvent, avec l'agrément de l'administration, se servir, pour l'oblitération, d'une griffe à l'encre grasse, faisant connaître la raison sociale, le lieu de l'oblitération est opérée, enfin la date à laquelle elle est effectuée.

ASSOCIATION HORTICOLE LYONNAISE

L'Association horticole lyonnaise a distribué, hier, au Palais du Commerce, les récompenses décernées aux horticulteurs marchands et aux jardiniers de maisons bourgeoises qui, cette année, ont pris part aux concours spéciaux, ainsi que celles accordées aux vieux serviteurs de l'horticulture. Cette cérémonie a eu lieu sous la présidence de M. Thévenet, président du conseil général du Rhône, et Bouffier, adjoint au maire de Lyon, était présidée par M. Dutailly, député, président de l'Association horticole lyonnaise.

La salle avait été élégamment décorée de fleurs et de plantes à feuillages artistement groupées par M. Crozy.

M. Dutailly a prononcé un remarquable discours dont voici la péroraison :

Aimer et fréquenter les sociétés d'horticulture. Voyez combien vous êtes peu écartés les uns des autres ; ne vous refusez point à agir avec cette solidarité qui, à l'aide des petits, permet d'accomplir de grandes choses. Récompensez souvent, comme vous le faites aujourd'hui, les jardiniers et les négociants horticulteurs qui se consacrent à la culture des fleurs et des légumes. Ne négligez pas le courage des serviteurs fidèles qui ont passé une partie de leur vie au service de l'horticulture. A notre époque, le mot de Beaumarchais est encore vrai. A voir les qualités qu'on exige des serviteurs, combien de maîtres seraient-ils capables de l'être ? Je crois donc que les serviteurs que vous allez récompenser sont particulièrement méritants ; mais je pense aussi que s'ils avaient eu de mauvais maîtres, ils seraient demeurés moins longtemps à leur service.

C'est pourquoi les primes que vous allez décerner aux uns portent jusqu'aux autres. En récompensant les serviteurs dévoués, nous honorons les bons maîtres, les maîtres humains, ceux qui entendent la fraternité et la solidarité comme elles doivent être entendues à notre époque, qui comprennent que les termes de maîtres et de valets ont fait leur temps et qu'il n'y a plus que des hommes égaux qui se prêtent mutuellement appui, qui s'entraident pour triompher plus facilement des difficultés de la vie.

Telles sont, messieurs, les idées qui nous guident tous à l'Association horticole. La démocratie lyonnaise dont je vois ici nombre de représentants, et des meilleurs, le savait déjà. Soyez-en certains, elle ne l'oublie pas.

Après ce discours qui a été couvert d'applaudissements on a procédé à la distribution des récompenses dont voici la liste.

Pour les concours spéciaux, M. Belisse, horticulteur à Vaise, médaille d'or grand module ; M. Defour, à Aures-sur-Loire, médaille d'or ; M. Duchet, rosieriste à Ecully, médaille de vermeil ; M. Lorton, jardinier, chez M. Ramé, médaille d'or ; M. Champion, jardinier, chez M. Chevallier, médaille de vermeil ; M. Petit, jardinier chez M. Colcombet, médaille de vermeil ; M. Bouffier, jardinier, chez M. Balas, médaille d'argent, 1^{re} classe.

Les anciens serviteurs qui ont obtenu des récompenses sont MM. Louis Broyer, jardinier chez Mme veuve Chaudet ; Manin, jardinier chez M. Henry Germain ; Bouquet, jardinier chez Mme Laure Vornier ; L. Vernet, jardinier chez M. M. Gleyvot ; Clavette, jardinier chez Mme Tardieu ; Guerry, jardinier chez M. Coste, auxquels on a décerné une médaille de vermeil et M. Roche, jardinier chez M. Vidal ; et Hugon chez M. Joannon, qui ont reçu une médaille d'argent.

M. Chaudy, horticulteur à Chaponost, a reçu une médaille de vermeil pour sa poire nouvelle ; M. J. B. Guillot, une médaille de vermeil pour une rose de Semis ; M. A. Berthier et Mme V. Rambaud, chacun une médaille d'argent pour rose de Semis. M. Dutailly a généreusement fait don d'une somme de 200 fr. à partager entre les 3 plus anciens serviteurs de l'horticulture.

CHRONIQUE THEATRALE

Théâtre des Célestins

LA CLOSERIE DES GENETS

Le drame a fait son apparition vendredi sur la scène des Célestins, et c'est par l'œuvre poignante de Frédéric Soulié qu'on a ouvert le feu. Premiers débats de MM. Raymond, 1^{er} rôle, et Boursier, père noble. Du côté des dames, Mmes Andriani Renard et Carina.

M. Paul Esquier, faisait son troisième début dans le rôle de Montclair. Le talent sympathique et chaud de cet artiste a été acclamé à la fin de la représentation. M. Esquier a été admis avec applaudissements prolongés. Aisance, distinction et émotion, telles sont ses trois grandes qualités maitresses. Il les a développées merveilleusement dans le drame de Soulié. Nous qui avons entendu à Paris M. Esquier dans ces emplois, (*L'Idole* avec Mlle Roussel, par exemple) nous n'avons pas été surpris de son succès.

A vrai dire, c'est dans ce genre-là qu'il excelle ; — à notre sens — et la comédie est moins son fait que le drame. Nous sommes bien convaincu qu'il y contredira point. Les quelques imbecillies — à gages, sans doute — qui ont protesté contre son admission définitive ne sont pas faites pour changer notre opinion sur cet excellent artiste.

Nous ne prodiguerons pas les mêmes éloges aux autres débutants, et nous n'avons pas été satisfait outre mesure de MM. Raymond et Boursier. Le premier nous a semblé un peu faux d'allures et un peu monotone dans les éclats de voix. Ce n'est pas à dire qu'il ne faille considérer d'ores et déjà avec M. Boursier comme étant insuffisant. Ce dernier a-t-il toute l'ampleur des pères nobles, la sévérité, la tenue imposante qui convient à l'emploi ? C'est ce qu'un 2^e début nous apprendra. On peut espérer mieux pour l'avenir, et nous avons le droit de demander autre chose qu'une interprétation passable. Nous comptons donc avec confiance sur leurs efforts, et à cette condition nous leur promettons le succès.

Mmes Renard et Andriani nous ont paru un peu faibles dans les rôles de Léona et de Louise. Elles peinent, ce nous semble, toutes deux par des débuts absolument différents : froideur chez l'une et exubérance chez l'autre. Si l'on était point défendu de parler latin aux dames, je leur dirais : « *In medio stat virtus*. »

Attendons-les à leurs prochains débuts et faisons jusque-là nos réserves.

Mlle Carina, première ingénuité, a tenu gentiment le rôle de Lucile.

Théâtre-Bellecour

NINICHE

Hier soir la charmante diva du boulevard Montmartre s'est fait entendre devant un public *higg* dans *Niniche*.

Judic a montré dans cette joyeuse pèchade de Milaud et d'Hennequin, tout ce qu'elle a de séductions, de finesse et de charmes. Même succès qu'aux soirées précédentes. Il y a longtemps qu'on a répété que Judic était aussi fine comédienne qu'exquise chanteuse. Elle l'a encore démontré hier dans *Niniche*.

Bien que cette pièce ne fût pas une nouveauté pour le public lyonnais — Judic l'ayant déjà joué autrefois aux Célestins avec Belliard et Didier — le succès n'en a pas été moins vif.

L'entrainement du côté des hommes — n'a peut-être pas toute la gaieté de notre ancienne troupe des Célestins ; mais il est très suffisant.

En somme succès *crescendo*. Duquesnel est un heureux directeur et Simon est son prophète. Philippe Mosny.

Au Palais

Tribunal correctionnel de Lyon

Tracassé et finalement congédié sur les instigations de son contre-maître, le sieur B..., ouvrier teinturier, aux ateliers de M. Bredin, était dans un état d'exaspération facile à comprendre.

Il a eu le tort néanmoins, de se livrer à des actes de violence envers celui auquel il attribuait sa disgrâce, en lui assénant deux violents coups de bâton sur la tête.

B... n'a réussi qu'à s'attirer 6 jours de prison.

La nommée Elisa Blanc, domestique, rue Dubois, a été arrêtée avant hier, pour un vol d'une somme de 200 francs au préjudice de M. Dijoud, épicière, rue Mercière, 11.

Cette femme, qui était montée dans la chambre des époux Dijoud, sous le prétexte de voir leur fils, âgé de 6 ans, qui était souffrant, a été surprise par la garde-malade au moment où elle furetait dans les tiroirs d'une commode. On la fouilla aussitôt et on trouva sur elle la somme susdite qu'elle venait d'enlever.

Le 3 août dernier, une somme de 400 fr. avait déjà été dérobée dans les mêmes circonstances et les soupçons s'étaient arrêtés sur l'inculpée, mais faute de preuves certaines, aucune plainte n'avait été portée à cette époque.

La femme Blanc a été condamnée hier à six mois de prison.

Un misérable, le nommé François Mongelaz, manœuvre, demeurant rue du Commerce, a été arrêté hier soir, pour voies de faits envers sa mère.

Comme celle-ci refusait de lui donner de l'argent qu'il réclamait, il a souffleté la pauvre femme à diverses reprises. C'est à la réquisition des voisins indignés, que ce fils dénaturé a été conduit et écroué à la Permanence.

Le tribunal l'a condamné à 2 mois de prison.

Les deux récidivistes, Danguin et Vindrely, sont les deux récidivistes dont nous avons parlé, qui avaient été arrêtés au moment où ils tentaient de vendre à un fripier de la rue de Vendôme six palestres par eux volés.

Le tribunal s'est chargé de conclure le marché en allouant à Danguin 4 mois et à Vindrely 2 mois de prison.

CHRONIQUE LOCALE

AUJOURD'HUI

Dimanche, 20 novembre, 324^e jour de l'année. Soleil lever, 7 h. 18 ; coucher, 4 h. 13. Les jours baissent de 2 minutes.

Ephémérides (1873). -- Loi du septennat.

Le ministre des finances publie l'avis suivant à l'adresse des militaires et veuves de militaires retraités :

Les sous-officiers et soldats retraités dont les pensions ont été liquidées par application des lois antérieures à celle du 26 avril 1855, et les veuves de sous-officiers et soldats pensionnés antérieurement à la loi du 18 août 1879 recevront, à l'échéance du 1^{er} décembre prochain, le supplément de pension qui leur est attribué, à partir du 1^{er} janvier 1881, par la loi du 18 août dernier.

Le paiement leur en sera fait en même temps que celui de la pension principale, sur la seule production de leur titre de pension et d'un certificat de vie notarié constatant qu'ils ne jouissent d'aucune rémunération sur les fonds de l'Etat, des départements ou des communes et qu'ils ne sont pas titulaires d'un bureau de tabac.

Les sous-officiers et soldats dont les pensions ont été liquidées en exécution de la loi du 26 avril 1855, seront ultérieurement informés de l'époque à laquelle ils pourront recevoir le supplément auquel ils auront été reconnus avoir droit.

Concours régionaux

Les concours régionaux agricoles auront définitivement lieu, en 1882, dans les villes et aux époques suivantes :

Aubenas, du 22 avril au 8 mai ; Avignon, du 6 au 15 mai ; Châteauroux, du 6 au 15 mai ; Nantes, du 13 au 22 mai ; Auxerre, du 13 au 22 mai ; Albi, du 20 au 30 mai ; Niort, du 20 au 30 mai ; Draguignan, du 20 au 30 mai ; Saint-Quentin, du 27 mai au 5 juin ; Saint-Lô, du 3 au 13 juin ; Chaumont, du 3 au 13 juin.

Pour être admis à exposer dans ces divers concours, on doit faire sa déclaration au ministère de l'Agriculture et du Commerce, aux dates désignées ci-après :

Aubenas et Dax, le 25 mars 1882. — Avignon et Châteauroux, le 1^{er} avril. — Nantes et Auxerre, le 5 avril. — Albi, Niort et Draguignan, le 10 avril. — Saint-Quentin, le 15 avril. — Saint-Lô et Chaumont, le 20 avril.

On peut se procurer des programmes de ces concours au ministère de l'Agriculture et du Commerce. L'administration de l'Agriculture vient d'apporter à l'organisation de ces concours des modifications qui seront bien accueillies dans nos départements. Les chevaux seront désormais admis dans tous les concours régionaux ; une seule exception est faite, cette année, pour Aubenas, mais cela tient au manque de place et peut-être aussi aux faibles ressources dont on dispose.

Les concours spéciaux de machines sont supprimés dans 8 concours régionaux et remplacés par des essais sérieux qui auront lieu en temps voulu. De cette manière, les machines fonctionneront dans de larges et excellentes conditions, et les essais se feront avec tout le soin désirable.

Enfin, nous apprenons que de nombreuses récompenses seront attribuées aux produits agricoles, qui tiennent une si grande place dans nos concours.

Nous apprenons que deux architectes lyonnais, ayant pris part à un concours ouvert à Amiens pour la construction d'une école normale, viennent de voir leurs projets couronnés par le jury.

Ce sont MM. Georges Boutin, qui a obtenu un prix de 1,000 fr., et Henri Moncorger, à qui a été décerné un prix de 500 fr.

MM. Boutin et Moncorger sont tous deux élèves de notre Ecole des beaux-arts.

Voici la suite des causes qui doivent être jugées aux prochaines assises du Rhône :

Lundi 28 et mardi 29 novembre. — Groubel (Eugène), Chupin (Henri-Ferdinand), Benoît (Jean-Louis), Chanteur (Pierre), Miège (Alphonse-Joseph). Douze vols ou tentatives de vols qualifiés. — Défenseurs, M^{rs} Saint-Olive, Roé, Vermorel, Arois, Balleidier et Bérard.

Mercredi 30. — Darnedru (François). Deux vols et une tentative de meurtre sur un agent de la force publique. — Défenseur, M^r Jacques Millevoye.

Jeu 1^{er} décembre. — Lesueur (Louis-Ernest). Détournement de deniers publics. — Défenseur, M^r de Lagrevol.

Vendredi 2. — Durand (Louis). Attentat à la pudeur sur une enfant. — Défenseur, M^r Schopp (Antoine). Incendie volontaire. — Défenseur, M^r...

Samedi 3. — Pascal (Charles). Attentat à la pudeur sur deux enfants. — Défenseur, M^r Bailly (Pélagie-Marie-Antoinette). Cinq vols qualifiés. — Défenseur, M^r...

Lundi 5. — Gauthier (Jean-Marie). Attentat à la pudeur sur une enfant. — Défenseur, M^r Rancou (Martin). Attentat à la pudeur sur ses deux filles. — Défenseur, M^r...

Mardi 6. — Barjot (Annette), Germain (Marie-Louise-Scholastique). Avortement procuré. — Défenseur, M^r...

Mercredi 7 et jeudi 8. — Maupin (Louis-François). Viol commis sur une enfant. — Défenseur, M^r...

Chambrière (Jean-Marie), Pallain (Joseph-Henri), Gaillardon (Jean-Antoine), Bordel (Marguerite-Claudine). Quatre vols qualifiés ou complicité. — Défenseur, M^r...

Un individu ayant la manie du suicide, et qui avait déjà fait une première tentative à Lyon, vient de renouveler ses expériences à Marseille :

On lit à ce sujet dans le *Petit Marseillais* :

Hier matin, vers 11 heures, on venait avertir le commissaire de police de la rue Mazargues, en ce moment absent, qu'un locataire d'une maison de la rue d'Aubagne, râla dans sa chambre et qu'on supposait que le malheureux essayait de se suicider.

Aussitôt, un agent fut dépêché vers l'endroit indiqué et, en pénétrant dans l'appartement à lui signalé, il trouva un vieillard de 78 ans, nommé S..., étendu sur un lit et ayant à ses côtés un réchaud rempli de charbons en ignition. On se hâta de prodiguer des soins à l'infortuné, qui ne tarda pas à reprendre ses sens. Sur la table de nuit, on aperçut un papier avec ces mots : « Vérifiez mes poches ! » et, après avoir fouillé dans les vêtements de S..., on découvrit quatre pages dans lesquelles l'intéressé racontait les motifs qui l'avaient poussé à en finir avec la vie. Il voulait se donner la mort pour échapper à la misère, éviter les plaintes auxquelles il était en butte de la part d'un des clients du restaurant où il était nourri gratuitement et en particulier pour rendre la liberté à sa jeune femme, obligée de s'imposer maintes privations pour subvenir à ses besoins. Ce document se terminait ainsi :

« J'ai écrit ces dernières pages avec la plus grande lucidité d'esprit, sans désespoir aucun, comme je fis à Lyon lors de mon suicide, parce que j'en connais la nécessité. »

Le pauvre vieillard, dont les facultés mentales paraissent quelque peu dérangées, si l'on en juge par certaine brochure dont il était l'auteur, et qu'il vendait lui-même sur la place publique, n'en est pas en effet à son coup d'essai pour achever brusquement son existence. Outre son suicide de Lyon, le malheureux S... a dit-on, déjà une fois à Marseille, tenté de s'asphyxier avec le gaz acide carbonique ; on est heureusement arrivé à temps pour l'arrêter dans son fatal projet.

Agression nocturne

L'audace des malfaiteurs n'a plus de limites dans notre bonne ville de Lyon.

Hier, à 10 heures du soir, trois individus ont assailli un passant dans le passage Pazzi, et après l'avoir frappé à la tête avec un coup de poing américain, ont essayé de le dévaliser. Des personnes accourues aux cris que poussait la victime, firent prendre la fuite aux agresseurs avant qu'ils aient pu y parvenir.

Le blessé, après avoir reçu les soins que nécessitait son état à la pharmacie Mauguin, place des Célestins, a été reconduit à son domicile.

Un adjudant au 4^e cuirassiers suivait hier la rue de la République, au trot de son cheval, lorsqu'il fut désarçonné par un brusque mouvement de sa monture.

Dans sa chute sur le pavé, ce militaire s'est fait diverses contusions de peu de gravité. Après avoir reçu quelques soins à la pharmacie du Dispensaire, rue de la Poulallerie, il a pu continuer sa route.

Les spectateurs du Casino ont assisté hier à une scène qui n'était pas inscrite sur le programme.

Une artiste, Mme Miolet, s'est trouvée indisposée sur la scène et est tombée en proie à une violente crise de nerfs. Elle a été aussitôt emportée dans sa loge, où, après vingt minutes de soins, elle a enfin repris ses sens.

Le spectacle n'a pas été interrompu pour si peu.

Hier matin, à 6 heures, un cheval attelé à une voiture appartenant à M. Paradis, suivant le bas-port du quai de Serin, en face la caserne des gardiens de la paix, lorsque soudain il tomba dans la Saône, dont les eaux sont fort basses en ce moment.

La pauvre bête put être retirée de sa position critique par des passants et des gardiens de la paix.

Pour faire un civet de lièvre prenez un lapin ; si telle est la maxime de maints gargoniers, ce n'est pas celle d'une dame Berger, de Mionnay. Cette dernière venait d'acheter comme lièvre, à la halle des Cordeliers, un animal qu'elle reconnut bientôt pour être un de ces vulgaires lapins.

Sentant encore le chevreux dont ils furent nourris.

Elle s'empressa de faire part de sa mésaventure à un gardien de la paix, qui fit rendre à la plaignante le prix du lapin.

Un triste accident est arrivé hier soir à 11 heures à Mme Henriette Bolland, tisseuse, demeurant rue Mottet-de-Gerando, 5.

En rentrant chez elle elle a glissé dans les escaliers et dans sa chute s'est fracturée la jambe droite.

Après avoir reçu les soins les plus pressés de M. le docteur Guignano, elle a été transportée sur un brancard à l'hôpital de la Croix-Rousse où elle a été admise d'urgence.

Les agents ont arrêté hier soir à 6 heures le nommé Pierre G..., âgé de 26 ans, manœuvre, sans domicile fixe, sous l'inculpation du vol d'une somme de 700 fr. en billets de banque, au préjudice de M. Margailand fils, demeurant petite rue des Feuillants, 3.

Cet individu est en outre inculpé d'un vol de plusieurs coupons de soie commis chez un de ses anciens patrons, M. Volland, appréteur, rue de Barême. G... a été écroué à la Permanence.

Un adroit pick-pocket a profité d'un moment où Mme Amic était absorbée par des achats au marché de la Marinière pour lui extraire de sa poche un porte-monnaie, contenant une somme de 9 fr., une médaille en or et une croix en argent. Plainte a été déposée au bureau de police.

Dans la journée d'hier, un malfaiteur s'est introduit à l'aide de fausses clés dans l'appartement occupé, rue des Tables-Claudiennes, par M. Julien Collomp, employé à l'Union générale, et s'est emparé d'un habillement complet d'une valeur de 120 francs.

Une enquête est ouverte.

Harmonie du Rhône

Nous apprenons que l'excellente Société « l'Harmonie du Rhône », sous l'habile direction de M. Renault, professeur au Conservatoire, donnera son concert annuel, dans la salle du Casino, le dimanche 11 décembre.

Nous croyons pouvoir dire que ce concert sera un des plus beaux de la saison, par les artistes de mérite que l'on pourra y entendre.

Nous savons aussi que les pauvres ne seront pas oubliés dans cette brillante fête.

Société philanthropique savoisiennne

Dimanche, 18 novembre, à midi, la Société philanthropique savoisiennne de Lyon se réunissait en assemblée générale semestrielle au Palais du Commerce, salle des réunions industrielles, afin :

1^o De procéder à l'élection de la moitié des membres des conseils d'administration et de surveillance et à celle du président de la Société ;

2^o De saisir l'assemblée du compte financier de l'exercice du dernier semestre de 1881.

Le président et tous les membres sortants des deux conseils ont été réélus à la grande majorité des sociétés présentes.

Une Société s'honore elle-même lorsque, par un tel témoignage, elle sait exprimer sa juste satisfaction à ceux de ses membres qui, par leur zèle, leur dévouement, leur intelligence et souvent au prix de nombreux sacrifices personnels, ont activement travaillé à son affermissement, à son développement et à la sauvegarde de ses intérêts.

En effet, cette jeune Société qui ne compte que trois années d'existence a pu présenter à ses membres un bilan d'un actif net et dépassant 19,000 fr.

Ce résultat est la meilleure constatation de ce que peut la solidarité bien comprise et sagement dirigée.

Un si beau succès était dû à cette Société qui peut revendiquer l'honneur d'avoir été la première de ce genre fondée dans notre cité, et, dès sa formation, nous n'avons pas hésité à lui prédire un progrès rapide, une existence solide et durable.

La colonie savoisiennne, si nombreuse à Lyon, comprend mieux de jour en jour les avantages que lui offre sa Société et c'est avec une satisfaction qui est en même temps la récompense de ses efforts, que l'administration enregistre chaque jour de nouveaux adhérents.

Après la séance, dans un banquet auquel prenaient part cent dix convives parmi lesquels beaucoup de dames, la Société célébrait, au restaurant Aubert, rue des Ecoles (Croix-Rousse), son troisième anniversaire.

Il serait difficile de traduire par des phrases l'entrain, la gaieté, la cordiale et fraternelle effusion auxquels on s'est livré pendant toute cette agréable et joyeuse soirée d'abandon et de sympathie.

Au dessert, des chants patriotiques, alternant avec les

ranz du pays et de charmantes poésies choisies parmi les

meilleures de nos meilleurs maîtres et dites par de jeunes

demoiselles avec autant de grâce que de sentiment, ont

prolongé la soirée jusqu'à minuit, heure réglementaire.

Il était facile de voir qu'en se retirant chaque convive

emportait le plus charmant souvenir de cette touchante

fête de famille, et tous, en se disant adieu, se sont donné

rendez-vous à l'année prochaine.

BULLETIN FINANCIER

Bourse de Paris

Paris, 18 novembre.

Ce n'est ni à la cote des rentes françaises, ni à celle des actions financières, moins encore à celle des valeurs industrielles qu'il faut chercher le trait saillant de la journée, mais à celle des Chemins français, dont la vive et importante reprise met à néant toutes les informations, toutes les rumeurs qui ont couru sur les idées du cabinet en matière de rachat.

Le Lyon que nous laissons hier à 1760, s'est avancé à 1800 et reste à 1780 ; de 2090 le Nord a bondi à 2150 et finit à 2150 ; le Midi clôture sur un progrès de 40 fr., à deux heures l'Orléans avait une plus value de 100 fr., et reste au-dessus de 1400. Que deviennent les ventes des premiers jours de la semaine.

Le 5 0/0 s'est traité entre 115,90 et 117 fr. ; le 3 0/0 finit à 86,15.

Le Suez très ferme, le Gaz très lourd.

Le Crédit de France est depuis longtemps déjà l'un des plus puissants établissements de la capitale. Mais ses relations au dehors ne sont pas moins grandes que son activité au dedans. Elles lui ont permis de concourir à la fondation d'une société de crédit appelée évidemment, sous l'impulsion des financiers placés à sa tête, à de brillantes destinées ; c'est la Banque Romaine, fort bien accueillie dans le monde des affaires, et dont les actions se traitent de 710 à 715 sur le marché en banque.

DERNIERE HEURE

Paris, 19 novembre.

Le grand-duc Constantin rendra visite à M. Jules Grévy demain.

M. Gauchese, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, sera nommé directeur des railways de l'Etat.

La commission chargée de l'examen du projet modifiant les hypothèques maritimes est composée de MM. Gaudin, Legrand, Marcou, Rielle, Papon, Casimir Périer, Lefebvre, Peulevey, Durand, Laroze et Janutet, tous favorables au projet.

Le traité de commerce franco-italien est soumis au Parlement de Rome.

Le conseil supérieur de l'Algérie a suspendu ses séances jusqu'à la nomination du gouverneur de l'Algérie.

L'élection en remplacement de MM. Devès et Spuller à la vice-présidence de la Chambre aura lieu en janvier seulement.

CHOSSES & AUTRES

Un maître chanteur

M. Jay Gould, le célèbre financier de New-York, était depuis quelque temps en butte à des tentatives de chantage anonymes; sa vie, même, avait été menacée.

Une correspondance s'engagea entre le financier et l'inconnu, qui prétendait avoir été ruiné par les coups de bourse de celui-ci.

M. Gould avait dû se faire garder, à son domicile, à son bureau, et jusque dans les rues, par des agents en bourgeois. A la fin, il fit établir une surveillance spéciale sur les 118 boîtes aux lettres du quartier d'où provenaient les menaces. Chaque fois qu'une lettre y était jetée, on ouvrait la boîte, pour connaître le destinataire.

Le dernier jour, après une inspection qui dura de six heures du matin à trois heures de l'après-midi, les agents s'emparèrent d'une lettre adressée à M. Gould. Quelques instants après, ils arrêtaient l'expédition, qui avouait être l'auteur des menaces et déclara qu'il se suiciderait s'il était poursuivi.

Ce maître chanteur s'est fait connaître sous le nom de colonel Howard Welles, parent du ministre de la marine, pendant la présidence de Lincoln.

C'est le grand scandale du jour.

M. Léo Taxil

M. Jégand, dit Léo Taxil, est directeur d'une librairie qu'il qualifie de librairie anti-cléricale, et dans laquelle il édite une publication périodique sous le titre de Bibliothèque anti-cléricale. Dans ces conditions, il a fait paraître en 1880, à sa librairie spéciale, un opuscule intitulé *Les Sermons de mon curé*, par un chanoine sceptique, suivi d'une histoire résumée des jésuites par Léo Taxil. *Les Sermons de mon curé* avaient paru en 1878; ils émanant de la plume de M. Auguste Roussel; M. Léo Taxil s'était contenté de le reproduire, sans de très légères modifications.

M. et Mme de Beauvais, cessionnaire des droits d'Auguste Roussel, ayant assigné M. Léo Taxil sous la prévention de contrefaçon d'une œuvre littéraire, la 8^e chambre condamne ce dernier à 1,000 fr. d'amende et 2,000 fr. de dommages-intérêts.

M. Léo Taxil a interjeté appel de cette décision. Un premier arrêt par défaut, rendu à la date du 28 juillet 1881, avait confirmé le jugement de première instance, en allouant toutefois à M. et Mme de Beauvais une somme supplémentaire de 2,000 fr. de dommages-intérêts.

La cause est revenue devant la cour sur l'opposition formée par M. Léo Taxil.

M. Faivre a plaidé pour M. Taxil et M. Salzac pour M. et Mme de Beauvais.

La cour, présidée par M. Manau, a maintenu les dispositions de l'arrêt par défaut.

Succession de M. Edmond Adam

Mme Juliette Lamber, veuve de M. Edmond Adam, a été instituée légataire universelle de son mari par quatre testaments faits à des dates différentes, mais tendant tous à ce résultat : dévolution pleine et entière de la succession à Mme Edmond Adam. Ces testaments détrui-

saient les espérances plus ou moins légitimes que les trois frères d'Edmond Adam avaient pu concevoir au sujet de l'héritage fraternel.

Dépendant un seul de ces trois frères, M. Armand Adam, se plaignait et manifestait ses plaintes par une demande en nullité de testament dirigée contre Mme Juliette Lamber, qu'il accusait d'avoir par des manœuvres dolosives, capté l'esprit de son mari.

A la date du 18 juin 1879, la première chambre du tribunal civil de la Seine rendit un jugement déboutant M. Armand Adam de sa demande.

Appel fut interjeté de ce jugement, et l'affaire se présentait hier à l'audience de la première chambre de la cour d'appel.

Elle a confirmé la décision des premiers juges, et l'on ne pouvait pas s'attendre à ce qu'il en fut autrement.

Grave accident, cinq victimes

Un accident s'est produit mardi après midi dans une maison en construction du boulevard Gouvion-Saint-Cyr. Cinq ouvriers maçons s'établissaient sur un échafaudage élevé à la hauteur du quatrième étage, quand la plate-forme s'abattit tout à coup et ils furent précipités sur le sol.

On courut à leur secours; les malheureux étaient dans un état pitoyable. Trois d'entre eux avaient les membres horriblement broyés et furent transportés sur des civières à l'hospice Beaujon, sans qu'ils eussent repris connaissance.

Les blessures des deux autres étaient moins graves; sur leur demande, ils ont été conduits à leur domicile.

Le commissaire de police ne tarda pas à arriver et ouvrit une enquête sur les causes de l'accident.

Le crime de Poyanne

Au milieu d'incidents divers, l'affaire suivait son cours, lorsqu'un accident imprévu est venu interrompre les débats de l'affaire.

Par suite d'une indisposition de M. le président, la cour entre en séance et se constitue avec les trois assesseurs.

Dans cette situation, la défense demande le renvoi de l'affaire à la prochaine session.

M. le procureur général Delcœur combat cette demande et requiert qu'il plaise à la cour passer outre aux débats.

Contrairement à ces conclusions, la cour rend un arrêt ordonnant le renvoi de l'affaire à une prochaine session.

Mme Perret docteur

Paris compte, depuis hier, une femme docteur de plus.

Mme Perret a soutenu victorieusement sa thèse devant la Faculté.

Mme Perret a trente-deux ans. Elle est mariée, mère de famille, et est née dans les environs de Compiègne. On dit que c'est pendant le cours d'une longue et douloureuse maladie, dont elle fut soignée et guérie par une dame américaine, docteur elle-même, que Mme Perret prit la résolution de se consacrer à la médecine.

Mme Perret est, croyons-nous, la seconde femme française qui passe sa thèse doctorale.

Mots de la fin

Un médecin d'une nature très enjouée, voit entrer chez lui une bonne grosse paysanne :

— Qu'avez-vous ? lui dit-il.

— Mal à l'estomac.

— Où cela ?

— Ici, Monsieur. Oh ! j'ai bien ce qu'est. C'est une souris que j'avions avalée pendant que j'étais malade. Et j'ai senti là, à ma gorge, qui monte et qui remonte. Qu'y faire pour m'en débarrasser.

— Mon Dieu ! lui répond le docteur en souriant, c'est bien simple ! Si c'est une souris qui vous gêne, vous n'avez qu'à avaler un chat. Une heure après, vous serez guérie.

Guibollard est un bon époux et ne laisse jamais échapper une occasion de célébrer les vertus de sa moitié. — Ma femme, disait-il l'autre soir, elle est si bonne, si indulgente pour tous que, lorsqu'elle dit du mal de quelqu'un, elle n'en pense pas un mot.

SPECTACLES DU 20 NOVEMBRE

Grand-Théâtre de Lyon

Aujourd'hui dimanche, *La Dame Blanche*, opéra comique en 3 actes, et *Le Sourcil ou l'Auberge pleine*, opéra comique en un acte.

Théâtre-Bellecour

Aujourd'hui dimanche, deux représentations données par Mme Judic : la première en matinée à 1 h. 1/2, elle jouera *Niniche*, c'est la seule matinée que donnera Mme Judic ; la seconde, le soir, à 7 h. 1/2, elle jouera *La Roussette* pour la dernière fois.

Lundi, mardi et mercredi, *La Femme à Papa*. Jeudi, dernière représentation de Mme Judic, spectacle extraordinaire pour ses adieux.

Théâtre Delille (Cours du Midi)

Tous les soirs, à 8 heures, spectacle varié des plus divertissants.

Théâtre de la Gaîté

La direction a l'honneur d'informer le public que pour satisfaire aux nombreuses demandes qui lui ont été adressées, elle donnera dimanche prochain, 20 novembre, une dernière représentation de l'ouvrage patriotique de M. Champagne : *Les Martyrs de Strasbourg ou l'Alsace en 1870*, drame historique en 5 actes et 10 tableaux. Lundi, 21 novembre, au bénéfice de M. Louis C..., *Mademoiselle de la Fuite*, drame en 5 actes et 7 tableaux.

Salle Molière

Aujourd'hui dimanche, 1^{er} *Le Guérillais*, drame en trois actes, de MM. Léonce et N. Nus.

2^e *Un Garçon de chez Vère*, vaudeville en un acte.

3^e *Monseigneur va au Cercle*, vaudeville en un acte.

Casino

Tous les soirs, concert varié à 8 heures 1/2.

Orchestre sous la direction de M. Léonce

Scala-Bouffes

Tous les soirs, grand concert varié.

Alcazar

Tous les dimanches, lundis et jeudis, soirées dansantes.

EAUX-BONNES. Eau minérale naturelle contre : Rhumes, catarrhes, toux, bronchites, etc., rebelles à tout autre remède. — Asthme, phthisie, employée dans les hôpitaux. — Dépôt Pharmacie. Vente annuelle : Un million de bouteilles.

CRÉDIT DE FRANCE

Ancienne Société Générale française de Crédit
SOCIÉTÉ ANONYME. — CAPITAL : 75 MILLIONS

Succursale de Lyon : 1, rue de la République

La Société bonifie actuellement :

2 0/0	pour les dépôts à vue
3 0/0	de 6 à 11 mois
4 0/0	de 1 an à 23 mois
5 0/0	de 2 ans et au-delà.

BOURSE DE LYON

Du 19 Novembre 1881

Rentes	Comptant-Actions
3 0/0 amortissable	85 00 Gaz de Lyon
4 1/2	80 00 Mines de la Loire
5 0/0	80 00 Rive-de-Gier
6 0/0	80 00 Société Lyonnaise
7 0/0	80 00 Bateaux-Omnibus
8 0/0	80 00 Eau
9 0/0	80 00 Dombes
10 0/0	80 00 Abattoirs
11 0/0	80 00 Verrières L. et Rhône
12 0/0	80 00 Croix-Rousse
13 0/0	80 00 Ville-de-Lyon
14 0/0	80 00 Ville-de-Paris 1870
15 0/0	80 00 Ville-de-Paris 1871
16 0/0	80 00 Lombardes-anciennes
17 0/0	80 00 Lombardes-nouvelles
18 0/0	80 00 Saint-Etienne
19 0/0	80 00 Rhône-et-Loire 4 0/0
20 0/0	80 00 Paris-Lyon-Méditerranée
21 0/0	80 00 Suez

Le rédacteur-gérant, Victor GOURRAUD
Lyon. — Imprimerie du Républicain du Rhône
18, quai de l'Hôpital

ANNONCES

DÉPURATIF DU SANG

Le sirop concentré de Salsepareille QUET, agit guérissant toutes les Maladies contagieuses : Dartres, Syphilis, Ulcères, Gonorrhées, Boutons, Rougeurs, Démangeaisons, Boules, Gouttes, Rhumatismes, toutes les acrétes des humeurs, vices de sang, etc., etc. Ce médicament agit en toute saison et dispense des tisanes.

A Lyon, à la pharmacie Ph. QUET, rue de la Préfecture, 5.

ON DEMANDE A louer

Un appartement de 4 pièces bien aérées, à prendre en juin 1882, de Bellecour aux Terreaux, 3^e ou 4^e étage. Ecrire à l'Agence Fournier, 14, rue Confort. — n° 2257.

ON DEMANDE A louer

Un vaste local, situé entre Bellecour et la rue Grenette, pouvant servir pour les réunions d'une Société de secours mutuels. Adresser les offres à la 112^e Société des commis et employés de commerce, 3, rue Stella.

INJECTION BARRAJA

VRAIE INFALLIBLE

Seule et unique au monde, guérissant les maladies secrètes les plus véterées. Prix : 4 fr. — Cours La Fayette, 115, Lyon. 1106-

AGENCE DE PUBLICITÉ V. FOURNIER

CORRESPONDANT DE L'AGENCE HAVAS

14, Rue Confort, 14, Lyon

SUCCURSALE
S.-ETIENNE
6, rue Sainte-Catherine

SUCCURSALE
GRENOBLE
Passage Teissière

LES ANNONCES ET RÉCLAMES DES JOURNAUX CI-DESSOUS DÉSIGNÉS SONT REÇUES EXCLUSIVEMENT A L'AGENCE

LYON : Salut Public — Courrier de Lyon — Décentralisation — Petit Lyonnais — Lyon-Républicain — Progrès — Nouvelliste de Lyon — Républicain du Rhône — Renaissance — Eclair — Moniteur des Soies. — Bulletin du Moniteur des Soies — Courrier du Commerce — Echo Vinicole — Lyon Horticole — Gazette Agricole — Journal de Médecine Vétérinaire et de Zootechnie — Construction Lyonnaise,

SAINT-ETIENNE : Mémorial de la Loire — Moniteur de la Loire — Journal de Saint-Etienne.

ROANNE : Avenir Roannais.

GRENOBLE : Impartial des Alpes — Courrier du Dauphiné — Petit Dauphinois.

Vienne : Journal de Vienne.

BOURGAIN : Indicateur.

ALLEVARD : Gazette d'Allevard.

MACON : Journal de Saône-et-Loire.

CHALON : Courrier de Saône-et-Loire.

BOURG : Journal de l'Ain — Progrès de l'Ain — Courrier de l'Ain.

TREVOUX : Journal.

NANTUA : Abeille.

Sont reçues aux mêmes bureaux les Annonces pour tous les journaux de Lyon, Paris Province et Étranger

Agent exclusif des principaux journaux Suisses, pour le Centre, l'Est et le Midi de la France

HORAIRE GENERAL

DES CHEMINS DE FER

Service d'Hiver 1881

MATIN

PARIS	DÉPARTS	OMNIBUS 4,58	EXPRESS 7,10	OMNIBUS 7,35	DIRECT 9,03	OMNIBUS 11,10	MIXTE
MARSEILLE	DÉPARTS	4,16	5,32	7,20	7,34	10,05	10,20
GENEVE	DÉPARTS	5,45	5,55	—	7,45	9	11,45
BOURBONNAIS	DÉPARTS	—	5,33	8,40	—	—	11,38
BESANÇON	DÉPARTS	—	5,45	5,55	7,45	9	11,45
GRENOBLE	DÉPARTS	5	—	7,10	—	11,55	—
CHAMBERY	DÉPARTS	5,45	—	5,55	7,45	9	11,45
MONTBRISON (St-Paul)	DÉPARTS	—	6,05	Charbonn.	8,48	11	—
ST-ETIENNE	DÉPARTS	5,09	—	7,30	—	11,44	—
LES DOMBES	DÉPARTS	6,06	—	—	6,55	—	10,24

SOIR

RAPIDE 2,32	OMNIBUS 2,50	OMNIBUS 4,38	MIXTE 5,28	EXPRESS 7,10	DIRECT 7,22	MIXTE 8,50	EXPRESS 11,10	OMNIBUS 11,30	RAPIDE 1,04
MIXTE —	OMNIBUS 1,10	MIXTE 2,40	4,45	OMNIBUS 6,08	MIXTE 6,30	DIRECT 8	MIXTE 10,43	EXPRESS —	—
3,30	—	5	—	—	8,05	—	—	—	—
2,39	—	3,22	—	3,45	—	—	6,45	—	—
3,30	5	8,05	—	—	—	—	—	—	—
4,52	—	—	6,16	—	—	9,15	—	11	—
3,30	—	5	—	8,05	—	—	—	—	—
12,12	2,10 Charbonn.	3,33	4,58	6	—	6,32	—	—	—
—	1,44	—	3,45	—	5,55	—	7,01	—	—
—	—	1,40	—	—	5,40	—	—	—	—